

**POUR INFORMATION**

## SIXIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Faits nouveaux survenus dans le système  
des Nations Unies et dans d'autres  
institutions internationales***Table des matières*

	<i>Page</i>
Introduction .....	1
I. Système des Nations Unies .....	1
1. Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale chargée d'examiner les progrès accomplis dans la réalisation des engagements énoncés dans la Déclaration du Millénaire (Sommet mondial de 2005).....	1
2. Dialogue de haut niveau de l'Assemblée générale sur le financement du développement (27-28 juin 2005).....	1
3. Soixantième session de l'Assemblée générale des Nations Unies (automne 2005) .....	2
Deuxième commission.....	2
Troisième commission.....	2
4. Conseil économique et social (ECOSOC) .....	2
5. Conseil de sécurité des Nations Unies .....	3
6. Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) (deuxième phase, Tunis, novembre 2005) .....	4
7. Conseil des chefs de secrétariat du système des Nations Unies (CCS) .....	4
8. Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD).....	4
9. Assemblée des syndicats sur le travail et l'environnement du PNUE (Nairobi, 15-17 janvier 2006).....	5
10. Evénements survenus dans d'autres domaines qui intéressent l'OIT .....	6
II. Le système multilatéral .....	7
1. Institutions financières internationales: réunions annuelles (Washington, DC, 26-27 septembre 2005) .....	7
2. Groupe intergouvernemental des Vingt-quatre pour les questions monétaires internationales et le développement (G24) .....	7

---

3.	Sixième Conférence ministérielle de l'OMC (Hong-kong, 13-18 décembre 2005) .....	8
III.	Groupements régionaux et autres .....	8
1.	Deuxième Sommet du Sud-Est du Groupe des 77 et de la Chine (Doha, Qatar, 12-16 juin 2005).....	8
2.	Assemblée de l'Union africaine: cinquième session ordinaire (Sirte, Libye, 4-5 juillet 2005) .....	9
3.	Quatrième Sommet des Amériques (Mar del Plata, Argentine, novembre 2005).....	9
4.	Organisation de coopération et de développement économiques .....	9
5.	Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement: Forum de haut niveau de l'OCDE pour renforcer ensemble l'efficacité de l'aide au développement (harmonisation, alignement et résultats) (Paris, 2 mars 2005).....	10
6.	Union européenne .....	10
a)	Communication de la Commission européenne concernant l'agenda social (Bruxelles, février 2005).....	10
b)	Conclusions sur la dimension sociale de la mondialisation adoptées par le Conseil de l'Union européenne (Bruxelles, mars 2005).....	10
c)	Parlement européen: résolution sur la dimension sociale de la mondialisation..	11
7.	Sommet du G8 (Gleneagles, Royaume-Uni, 6-8 juillet 2005).....	11

## Introduction

1. Ce document est présenté chaque année dans le but d'examiner les principaux faits nouveaux survenus dans les instances internationales l'année précédente. Ce document n'est pas exhaustif et il est complété par des informations plus détaillées sur le site Web du Bureau des relations externes et des partenariats <sup>1</sup>.

## I. Système des Nations Unies

### 1. Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale chargée d'examiner les progrès accomplis dans la réalisation des engagements énoncés dans la Déclaration du Millénaire (Sommet mondial de 2005)

2. La réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale tenue en septembre 2005 <sup>2</sup> a adopté un document final détaillé qui contient de nombreux engagements portant sur des questions clés, en particulier au paragraphe 47 où il est dit ce qui suit:

47. Nous sommes résolument en faveur d'une mondialisation équitable et décidons de faire du plein emploi et de la possibilité pour chacun, y compris les femmes et les jeunes, de trouver un travail décent et productif, les objectifs fondamentaux de nos politiques nationales et internationales en la matière et de nos stratégies nationales de développement, y compris celles qui visent à réduire la pauvreté, dans le cadre de nos efforts pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Les mesures prises dans ce domaine devront également englober l'élimination des pires formes de travail des enfants, telles qu'elles sont définies dans la convention n° 182 de l'OIT, et le travail forcé. Nous décidons également de veiller au respect absolu des principes et droits fondamentaux relatifs au travail.

3. Le Sommet mondial et son suivi font l'objet d'un document séparé qui a été soumis au Groupe de travail sur la dimension sociale de la mondialisation à la présente session du Conseil d'administration.

### 2. Dialogue de haut niveau de l'Assemblée générale sur le financement du développement (27-28 juin 2005)

4. Lors de son deuxième Dialogue de haut niveau sur le financement du développement, qui avait pour thème «le Consensus de Monterrey: bilan de mise en œuvre et travaux à prévoir» <sup>3</sup> et qui faisait suite à la Conférence de Monterrey sur le financement du

<sup>1</sup> <http://www.ilo.org/exrel>

<sup>2</sup> <http://www.un.org/summit2005/>

<sup>3</sup> <http://www.un.org/esa/ffd/HLD-2005.html>

développement (2002)<sup>4</sup>, l'Assemblée générale a réaffirmé son engagement en faveur de l'Accord de Monterrey<sup>5</sup>.

### **3. Soixantième session de l'Assemblée générale des Nations Unies (automne 2005)**

5. L'OIT a participé au siège de l'ONU, en octobre, à l'examen décennal du Programme d'action mondial pour la jeunesse de l'ONU. L'emploi faisait partie des huit grandes questions examinées. Le rapport du Secrétaire général intitulé: «Analyse et évaluation mondiales de plans d'action nationaux en faveur de l'emploi des jeunes» (A/60/133) est paru en juillet<sup>6</sup>.
6. L'OIT a suivi les travaux de la deuxième commission (Commission économique et financière) et de la troisième commission (Commission sociale, humanitaire et culturelle), ainsi que les travaux relatifs aux questions de gestion de la cinquième commission. Certaines des résolutions adoptées par ces commissions ont une importance particulière pour l'OIT, qui est mentionnée explicitement par plusieurs d'entre elles<sup>7</sup>. On mentionnera en particulier:

#### ***Deuxième commission***

- la résolution sur le rôle de l'Organisation des Nations Unies s'agissant de promouvoir le développement dans le contexte de la mondialisation et de l'interdépendance;
- les résolutions sur l'élimination de la pauvreté et le rôle des femmes dans le développement;
- la résolution sur la participation des femmes au développement;
- les résolutions sur l'élimination de la pauvreté et la mondialisation et l'interdépendance.

#### ***Troisième commission***

- la résolution sur le développement social;
- la résolution sur la situation des droits de l'homme au Myanmar<sup>8</sup>.

### **4. Conseil économique et social (ECOSOC)**

7. L'OIT a joué un rôle de premier plan dans le débat de haut niveau de l'ECOSOC de 2005 intitulé: «Réalisation des objectifs de développement convenus sur le plan international, y

<sup>4</sup> <http://www.ilo.org/public/english/bureau/exrel/events/ffd.htm> et <http://www.un.org/esa/ffd/>

<sup>5</sup> [http://www.un.org/esa/ffd/HLD-President%27s Summary.doc](http://www.un.org/esa/ffd/HLD-President%27s%20Summary.doc)

<sup>6</sup> <http://www.developmentgateway.org/yen/rc/filedownload.do?itemId=1051645>

<sup>7</sup> Pour les textes, voir <http://www.un.org/ga/60/second/> et <http://www.un.org/ga/60/third/>

<sup>8</sup> A/C.3/60/L.53: <http://www.un.org/ga/60/third/>

compris de ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire, et suite donnée aux textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies: progrès accomplis, obstacles à surmonter et chances à saisir». Pendant le débat de l'ECOSOC consacré aux questions de coordination, l'OIT a participé aux discussions du groupe de travail sur la réalisation des objectifs de développement convenus sur le plan international et l'amélioration du mode de fonctionnement du système des Nations Unies<sup>9</sup>.

8. Le débat de haut niveau de l'ECOSOC de 2006 aura pour thème «L'instauration aux niveaux national et international d'un environnement propice au plein emploi et à la création d'emplois productifs et à un travail décent pour tous, et son incidence sur le développement durable».
9. *Commission pour le développement social*<sup>10</sup>. En février 2006, la Commission pour le développement social a mené, dans le cadre de ses activités permanentes de suivi du Sommet mondial pour le développement social et du SMDS+5, un examen de la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (1997-2006).
10. *Commission de la condition de la femme*<sup>11</sup>. L'OIT a organisé une session d'information sur les audits de genre et coparrainé deux ateliers pendant la réunion de la commission de mars 2005, avec des fédérations syndicales mondiales et l'UNIFEM, et a diffusé un document préparé spécialement pour l'examen de la question de l'emploi et des femmes ayant pour sous-titre: *Tendances mondiales et réponses de l'OIT*<sup>12</sup>. L'OIT a collaboré avec le PNUD à la préparation du rapport de l'UNIFEM de 2005 intitulé: *Le progrès des femmes à travers le monde: les femmes, le travail et la pauvreté*, lancé en septembre 2005<sup>13</sup>.

## 5. Conseil de sécurité des Nations Unies

11. En juillet, le Conseil de sécurité des Nations Unies<sup>14</sup> a adopté la résolution 1612 (2005) sur un cadre général pour la protection des enfants touchés par les conflits armés<sup>15</sup>, sur la base d'un rapport du Secrétaire général<sup>16</sup>. Dans sa résolution, le conseil condamne fermement le recrutement et l'emploi d'enfants soldats par les parties à un conflit armé, et se félicite de la mise en place par le Secrétaire général d'un mécanisme de surveillance et de communication de l'information sur les enfants et les conflits armés. L'OIT fait partie d'une équipe spéciale interinstitutions qui a été chargée d'examiner cette question, et d'un mécanisme de suivi qui sera revu par le Conseil de sécurité en 2006.

<sup>9</sup> <http://www.un.org/docs/ecosoc/meetings/2005/index.html>

<sup>10</sup> <http://www.un.org/esa/socdev/csd/>

<sup>11</sup> <http://www.un.org/womenwatch/daw/csw/>

<sup>12</sup> Voir le site Web de l'OIT.

<sup>13</sup> [http://www.unifem.org/resources/item\\_detail.php?ProductID=48](http://www.unifem.org/resources/item_detail.php?ProductID=48)

<sup>14</sup> <http://www.un.org/documents/scres.htm>

<sup>15</sup> <http://www.un.org/Depts/dhl/resguide/scact2005.htm>

<sup>16</sup> S/2005/86: <http://www.un.org/Docs/sc/sgrep05.htm> ; A/58/546-S/2003/1053: <http://www.un.org/Docs/sc/sgrep03.html>

12. Au sujet d'un rapport intérimaire du Secrétaire général sur les moyens de combattre les problèmes sous-régionaux et transfrontaliers en Afrique de l'Ouest (S/2005/86), le Conseil de sécurité a réaffirmé qu'il fallait trouver d'urgence des solutions durables au problème du chômage des jeunes pour éviter le recrutement de jeunes chômeurs par des groupes armés illégaux. Il a prié le Secrétaire général d'inclure dans son prochain rapport intérimaire des recommandations concrètes quant à la meilleure façon de s'attaquer au problème du chômage des jeunes<sup>17</sup>. L'OIT est étroitement associée à ces travaux.

## 6. **Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) (deuxième phase, Tunis, novembre 2005)**

13. L'OIT était représentée à la phase de Tunis du Sommet mondial. Le Sommet a adopté l'engagement de Tunis<sup>18</sup>, qui reconnaît l'utilité des technologies de l'information et de la communication pour les politiques de développement de l'entreprise et du marché du travail:

Nous insistons sur le fait que l'adoption des TIC par les entreprises joue un rôle fondamental dans la croissance économique. Les effets positifs pour la croissance et pour la productivité des investissements judicieusement mis en œuvre dans le secteur des TIC peuvent renforcer les échanges commerciaux et permettre de créer davantage d'emplois plus qualifiés. C'est pourquoi les politiques de développement de l'entreprise et du marché du travail jouent un rôle fondamental dans l'adoption des TIC. Nous invitons les gouvernements et le secteur privé à renforcer les capacités des petites, moyennes et micro-entreprises (PMME) qui, dans la plupart des pays, sont les plus grandes pourvoyeuses d'emplois. Nous travaillerons ensemble avec toutes les parties prenantes à la mise en place des cadres politiques, juridiques et réglementaires nécessaires, propres à favoriser l'esprit d'entreprise, en particulier pour les PMME<sup>19</sup>.

## 7. **Conseil des chefs de secrétariat du système des Nations Unies (CCS)**

14. A sa réunion de printemps, les chefs de secrétariat ont discuté de l'approche du système des Nations Unies à l'égard du Sommet mondial de 2005, et notamment du rapport du CCS intitulé: «Les Nations Unies: une seule organisation pour catalyser tous les progrès et tous les changements, ou comment la Déclaration du Millénaire change le mode de fonctionnement du système», qui est une contribution du système des Nations Unies au Sommet. A sa réunion d'automne, les membres du CCS ont discuté des implications des résultats du Sommet mondial de 2005 pour leurs organisations.

## 8. **Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD)**

15. Le Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD)<sup>20</sup> demeure la principale instance interinstitutions chargée de faire avancer le programme de réformes des Nations Unies en matière de coopération et de développement et de transformer les décisions prises

<sup>17</sup> S/PV.5131 et S/PRST/2005/9: <http://www.un.org/Depts/dhl/resguide/scact2005.htm>

<sup>18</sup> <http://www.itu.int/wsis/docs2/tunis/off/7.pdf>

<sup>19</sup> Paragraphe 12: [http://www.itu.int/wsis/documents/doc\\_multi.asp?lang=en&id=2266|2267](http://www.itu.int/wsis/documents/doc_multi.asp?lang=en&id=2266|2267)

<sup>20</sup> <http://www.undg.org>

par l'Assemblée générale, l'ECOSOC et les organes directeurs des différentes institutions en directives pour l'ensemble du système des Nations Unies. Le travail de ce groupe en 2005 a été particulièrement marqué par la mise en œuvre de l'examen triennal des activités opérationnelles et par le document final du Sommet mondial. Le programme de travail était axé sur le rôle du réseau de coordonnateurs résidents, y compris l'élaboration d'un cadre relatif à l'obligation redditionnelle, compte tenu de la matrice des résultats UNDAF; sur la simplification et l'harmonisation des règles et procédures opérationnelles conformément aux cadres stratégiques nationaux; sur le suivi et l'évaluation en tenant compte des OMD et des objectifs et engagements des conférences mondiales de l'ONU, et sur des questions telles que la collaboration avec la société civile, la prise en compte systématique des questions de droits de l'homme et de genre, et le lien entre développement et questions humanitaires dans des situations nationales spéciales. L'OIT continue à participer activement aux travaux du GNUM et de ses groupes de travail spécialisés.

**9. Assemblée des syndicats sur le travail et l'environnement du PNUE**  
(Nairobi, 15-17 janvier 2006)

- 16.** L'OIT a participé activement, avec le PNUE, à l'organisation de l'Assemblée des syndicats sur le travail et l'environnement (Nairobi, 15-17 janvier 2006)<sup>21</sup>, qui s'est tenue avec le soutien du Pacte mondial des Nations Unies, de l'OMS, de la CISL, de la CMT, de la Commission syndicale consultative auprès de l'OCDE (TUAC) et de l'International Labour Foundation for Sustainable Development (Sustainlabour). L'assemblée a discuté du changement climatique et des politiques énergétiques, y compris l'atténuation et l'adaptation et leurs implications pour les travailleurs; des risques chimiques et des substances dangereuses sur le lieu de travail; de l'action syndicale visant à assurer un accès durable et égalitaire aux ressources et aux services; de la santé professionnelle, environnementale et publique, en particulier l'amiante et le VIH/SIDA; de la responsabilité sociale de l'entreprise et de sa transparence.
- 17.** Le principal objectif de cette assemblée était de renforcer la dimension sociale et du travail de la protection de l'environnement et du développement durable, d'encourager les actions syndicales touchant à l'environnement et à des lieux de travail durables, et de renforcer le lien entre les syndicats, les entreprises, d'autres groupes importants, le PNUE et d'autres organismes des Nations Unies afin de mettre en œuvre le programme relatif à l'environnement et à la durabilité. La résolution adoptée par l'assemblée comprend un certain nombre de références à des possibilités d'action et de suivi de la part de l'OIT en coopération avec le PNUE et l'OMS. L'OIT a présenté des rapports et des exposés sur le changement climatique et les politiques énergétiques, les mesures d'atténuation et d'adaptation et leurs implications pour les travailleurs; les risques chimiques et les substances dangereuses sur le lieu de travail; les actions syndicales visant à assurer un accès durable et égalitaire aux ressources et aux services, y compris l'accès à l'eau; la santé professionnelle, environnementale et publique – y compris l'amiante et les campagnes de lutte contre le VIH/SIDA; et la responsabilité sociale de l'entreprise et sa transparence.

<sup>21</sup> <http://www.will2006.org/>

## 10. Événements survenus dans d'autres domaines qui intéressent l'OIT

18. *Peuples indigènes et tribaux.* L'OIT a participé activement aux travaux de l'Instance permanente sur les questions autochtones de l'ECOSOC<sup>22</sup>. La Décennie internationale des populations autochtones a pris fin en 2004 avec une évaluation par l'Assemblée générale de ses réalisations, et une deuxième décennie a été lancée pour 2005-2015. Le mandat du groupe de travail de la Commission des droits de l'homme des Nations Unies qui a été chargé d'examiner un projet de déclaration sur les droits des peuples autochtones<sup>23</sup> a été renouvelé, et des efforts continuent d'être faits pour faire adopter un texte après onze années de discussion.
19. *Migrations.* Le Directeur général a continué à participer activement aux travaux du Groupe de Genève sur la question migratoire<sup>24</sup>; en octobre 2005, l'OIT a accueilli une réunion extraordinaire de ce groupe sur la situation humanitaire des migrants africains en Afrique du Nord qui tentent de rejoindre l'Europe. Au sein du Conseil des chefs de secrétariat (CCS), le Directeur général a participé aux discussions sur la suite à donner aux recommandations institutionnelles du rapport de la Commission mondiale sur les migrations internationales (CMMI)<sup>25</sup>. L'OIT a été invitée par la Comité de haut niveau sur les programmes du CCS à présenter en février 2006 à sa première session un rapport sur le renforcement de l'efficacité des activités du système ayant trait aux migrations internationales. L'OIT participe également aux préparatifs du Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales de l'Assemblée générale des Nations Unies, prévu pour septembre 2006.
20. *Finances sociales.* Au cours de l'Année internationale du microcrédit (2005)<sup>26</sup>, l'OIT a participé activement aux travaux multi-institutionnels qui visaient à préparer le «Livre bleu» intitulé: *Mise en place de secteurs financiers sans exclusive au service du développement*<sup>27</sup>, et en mai 2005 l'OIT a accueilli une réunion de haut niveau sur ce sujet à Genève. Cette initiative est pilotée par le DAES et le FENU, et bénéficie des conseils du Groupe consultatif d'assistance aux plus pauvres (CGAP), du FIDA, de l'OIT, du FMI et de la Banque mondiale.
21. *VIH/SIDA.* En juillet 2005, l'OIT a assumé la présidence par roulement du Comité des organisations coparrainantes (COC) d'ONUSIDA pour une année<sup>28</sup>. A sa 26<sup>e</sup> réunion, tenue à New York en octobre 2005, et présidée par le Directeur général du BIT, le COC a fait des recommandations visant à améliorer la coordination au niveau national dans le cadre du vaste programme de réformes des Nations Unies. La réunion est également convenue de mettre en place un programme commun des Nations Unies de lutte contre le VIH/SIDA sur le lieu de travail.

<sup>22</sup> <http://www.un.org/esa/socdev/unpfii/4session/4session.htm>

<sup>23</sup> <http://www.unhchr.ch/html/menu6/2/fs9.htm>

<sup>24</sup> <http://www.unhchr.ch/migration/gmg.htm>

<sup>25</sup> <http://www.gcim.org/>

<sup>26</sup> <http://www.yearofmicrocredit.org>

<sup>27</sup> [http://www.unCDF.org/english/microfinance/bluebook/pub/index.php?get\\_page=contents](http://www.unCDF.org/english/microfinance/bluebook/pub/index.php?get_page=contents)

<sup>28</sup> <http://www.unaids.org/en/Cosponsors/CCO/default.asp>

22. L'Assemblée générale a décidé en décembre d'entreprendre en 2006 un examen complet des progrès réalisés en direction des cibles définies dans la Déclaration d'engagement sur le VIH/SIDA adoptée en 2001<sup>29</sup>, ce qui implique la convocation, en juin 2006, d'une réunion de haut niveau afin de poursuivre la lutte mondiale et globale que les dirigeants mondiaux se sont engagés à mener contre le VIH/SIDA.
23. *Handicap*. L'OIT a continué à participer activement à l'élaboration du projet de convention internationale globale et exhaustive sur la protection et la promotion des droits et de la dignité des personnes handicapées.

## II. Le système multilatéral

### 1. Institutions financières internationales: réunions annuelles

(Washington, DC, 26-27 septembre 2005)

24. Aux réunions annuelles de 2005<sup>30</sup>, Paul Wolfowitz a fait sa première déclaration de Président de la Banque mondiale. Il a déclaré que le moment était venu d'agir sur les trois fronts à la fois, celui de l'aide, celui de la dette et celui du commerce. La plupart de ses remarques se référaient au nouveau plan d'action de la Banque mondiale pour l'Afrique, dont le but est d'augmenter le taux de croissance du PIB en Afrique et de promouvoir le concept de croissance partagée de la Banque mondiale. M. Wolfowitz a qualifié l'approche suivie pour ce plan d'approche axée sur la performance et les résultats. Devant le Comité monétaire et financier international, il a souligné que la conditionnalité demeurait importante, ajoutant qu'il était du genre «résultats contre aide», mais aussi «aide contre résultats».
25. S'adressant au Comité monétaire et financier international, le Directeur général du BIT a attiré l'attention sur le lien qui a été fait au Sommet mondial entre le travail décent et le développement, d'une part, et le souci universel de mondialisation équitable, d'autre part, ce qui revient à dire qu'il faut renforcer le lien entre la croissance et l'emploi et s'efforcer activement d'atteindre le but du plein emploi. Rappelant la forte augmentation de la main-d'œuvre mondiale prévue pour la prochaine décennie, il a insisté sur la nécessité d'accorder toute l'attention voulue aux problèmes de croissance mondiale, d'investissements et de création d'emplois grâce à une approche cohérente et à une gouvernance réussie en tenant compte des répercussions sociales et du principe de travail décent pour tous.

### 2. Groupe intergouvernemental des Vingt-quatre pour les questions monétaires internationales et le développement (G24)

26. Dans leur communiqué du 23 septembre 2005<sup>31</sup>, les ministres du G24 ont évoqué les perspectives de l'économie mondiale, les Objectifs du Millénaire pour le développement,

<sup>29</sup> <http://www.un.org/ga/aids/coverage/FinalDeclarationHIVAIDS.html>

<sup>30</sup> <http://www.imf.org/external/am/index.htm>; Communiqué: <http://www.internationalmonetaryfund.com/external/np/cm/2005/092505.htm>

<sup>31</sup> <http://www.g24.org/09-05FRE.pdf>

l'allègement de la dette, les rôles stratégiques à moyen terme des institutions de Bretton Woods, le soutien aux pays à faible revenu, le commerce et les voix et la représentation des pays en développement. Ils ont souligné l'insuffisance des progrès réalisés en ce qui concerne les OMD, ont demandé que des mesures soient prises de toute urgence, ont appelé l'attention sur la situation très difficile que vivent les pays pauvres lourdement endettés, ont demandé un allègement supplémentaire de la dette et se sont félicités des propositions faites par le G8.

27. Le Directeur général du BIT a pris la parole à la réunion du G24, où il a insisté sur le fait que, pour atteindre les OMD d'ici 2015, beaucoup reste encore à faire. La création insuffisante d'emplois productifs est aujourd'hui au centre des préoccupations et, pour atteindre l'objectif de développement lié à la réduction de la pauvreté, il est indispensable d'accorder davantage d'importance à l'Afrique. Il faut, selon lui, adopter une approche plus équilibrée à l'égard des politiques économiques et sociales pour les intégrer plus étroitement afin d'accroître la compétitivité et la productivité <sup>32</sup>.

### 3. **Sixième Conférence ministérielle de l'OMC** (Hong-kong, 13-18 décembre 2005)

28. L'OIT a participé à la Sixième Conférence ministérielle de l'OMC, qui s'est tenue à Hong-kong en décembre 2005 <sup>33</sup>, en qualité d'observateur. Une série de négociations de dernière minute intenses a permis d'aboutir à un accord. Des progrès ont été accomplis en ce qui concerne l'amélioration de l'accès au marché des pays producteurs de coton d'Afrique, et les Etats-Unis, l'Union européenne et le Japon sont convenus d'éliminer les subventions à l'exportation pour leurs exportations de produits agricoles d'ici 2013.

## III. **Groupements régionaux et autres**

### 1. **Deuxième Sommet du Sud-Est du Groupe des 77 et de la Chine** (Doha, Qatar, 12-16 juin 2005)

29. Au deuxième Sommet du Sud, les chefs d'Etat et de gouvernement se sont félicités de la qualité du rapport de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation et ont invité instamment l'Assemblée générale et d'autres organes et organismes du système des Nations Unies à prêter toute l'attention voulue aux propositions et recommandations de la Commission afin d'aider à rendre la mondialisation inclusive et équitable pour tous <sup>34</sup>.

<sup>32</sup> Pour le texte intégral, voir : <http://www.ilo.org/public/french/bureau/dgo/discours/somavia/2005/g-24.pdf>

<sup>33</sup> [http://www.wto.org/French/thewto\\_f/minist\\_f/min05\\_f/min05\\_f.htm](http://www.wto.org/French/thewto_f/minist_f/min05_f/min05_f.htm)

<sup>34</sup> <http://www.g77-doha.org/francais/francais.html>

## **2. Assemblée de l'Union africaine: cinquième session ordinaire** (Sirte, Libye, 4-5 juillet 2005)

30. Dans leur déclaration<sup>35</sup>, les dirigeants africains ont décidé de redoubler d'efforts pour renforcer la coopération et les activités conjointes en vue de la réalisation des OMD dans les délais fixés; de créer un environnement propice à l'investissement et au développement grâce à la promotion de la paix et de la sécurité, et en garantissant la bonne gouvernance par différentes mesures. Des engagements ont également été pris à l'égard de stratégies de réduction de la pauvreté orientées vers l'emploi, de la promotion de l'économie rurale, de l'agriculture et du secteur privé, et de l'intégration de la dimension genre dans les stratégies nationales de développement.

## **3. Quatrième Sommet des Amériques** (Mar del Plata, Argentine, novembre 2005)

31. Les chefs d'Etat ont adopté la déclaration de Mar del Plata et un plan d'action, qui portent comme sous-titre: «Créer des emplois pour faire face à la pauvreté et renforcer la gouvernance démocratique»<sup>36</sup> et dans lesquels ils s'engagent à prendre des mesures pour promouvoir le travail décent comme moyen de combattre la pauvreté, y compris par l'élimination du travail forcé du travail des enfants d'ici 2010; de réduire le chômage des jeunes et d'abaisser sensiblement le pourcentage des jeunes qui ne sont ni scolarisés ni intégrés au monde du travail; et d'éliminer la discrimination à l'égard des femmes au travail.

## **4. Organisation de coopération et de développement économiques**

32. L'OIT a participé aux réunions du Comité de l'emploi, du travail et des affaires sociales (ELSA) et à ses groupes de travail chargés de l'analyse des politiques macroéconomiques et structurelles (Comité de la politique économique) et de l'emploi; à une réunion du Réseau sur la réduction de la pauvreté (POVNET) de l'OCDE qui portait sur le risque et la vulnérabilité (16-17 novembre 2005); au Forum politique de haut niveau de l'OCDE sur le vieillissement et les politiques de l'emploi (17 octobre 2005); à un atelier pour une discussion sur la manière d'aider les femmes entrepreneurs au Moyen-Orient et en Afrique du Nord (Istanbul, 11-12 juillet 2005); et au Forum de l'OCDE d'avril 2005.

33. L'OIT a également renforcé ses liens avec le tout nouveau Centre pour le partenariat, les PME et le développement local de l'OCDE<sup>37</sup> par le biais de son programme de développement de l'entrepreneuriat féminin et de l'égalité entre les femmes et les hommes (WEDGE)<sup>38</sup>

<sup>35</sup> <http://www.africa-union.org/home/bienvenue.htm>

<sup>36</sup> [http://www.summit-americas.org/NextSummit\\_eng.htm](http://www.summit-americas.org/NextSummit_eng.htm)

<sup>37</sup> [http://www.oecd.org/department/0,2688,fr\\_2649\\_33956792\\_1\\_1\\_1\\_1\\_1,00.html](http://www.oecd.org/department/0,2688,fr_2649_33956792_1_1_1_1_1,00.html)

<sup>38</sup> [http://www.ilo.org/dyn/empent/empent.portal?p\\_lang=EN&p\\_prog=S&p\\_subprog=WE](http://www.ilo.org/dyn/empent/empent.portal?p_lang=EN&p_prog=S&p_subprog=WE)

**5. Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement: Forum de haut niveau de l'OCDE pour renforcer ensemble l'efficacité de l'aide au développement (harmonisation, alignement et résultats)**  
(Paris, 2 mars 2005)

34. Dans la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide<sup>39</sup>, qui a été adoptée en février 2005, les donateurs et les pays en développement conviennent pour la première fois d'utiliser des indicateurs et des cibles pour mesurer les succès qu'ils ont obtenus dans leurs efforts pour renforcer l'efficacité de l'aide. Ce schéma destiné aux donateurs et aux pays en développement qui veulent suivre de près les progrès réalisés par leurs partenaires comprend une cinquantaine d'engagements. Les donateurs ont accepté de fonder toute condition fixée pour l'aide au développement sur la stratégie de réduction de la pauvreté du pays en question. De leur côté, les pays en développement ont accepté de réformer leurs systèmes nationaux, avec l'aide des donateurs, chaque fois que cela est nécessaire pour améliorer leur aptitude à gérer les ressources du développement.

**6. Union européenne**

**a) Communication de la Commission européenne concernant l'agenda social**  
(Bruxelles, février 2005)

35. Dans sa communication, la Commission européenne<sup>40</sup> a approuvé le rapport de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation et a rappelé ses propres propositions visant la réalisation de progrès substantiels en ce qui concerne le renforcement de la dimension sociale de la mondialisation. Grâce à son agenda social, la commission souhaite profiter des possibilités d'échange d'expériences entre l'UE et ses partenaires sur le lien étroit entre progrès économique et progrès social, prenant en compte l'impact du commerce extérieur sur la compétitivité.

36. La commission a également déclaré que la promotion du travail décent pour tous devrait être un objectif mondial à tous les niveaux, cet objectif s'inscrivant dans le contexte de la réalisation des Objectifs de développement du Millénaire, des engagements du Sommet social mondial de Copenhague et de la gouvernance économique.

**b) Conclusions sur la dimension sociale de la mondialisation adoptées par le Conseil de l'Union européenne**  
(Bruxelles, mars 2005)

37. Le Conseil a apporté son appui<sup>41</sup> au rapport de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation et a souligné les avantages de la mondialisation et le fait que ces avantages n'étaient pas répartis de manière égale; a noté que cette inégalité revêtait une dimension hommes-femmes; a insisté sur la nécessité d'assurer une gouvernance mondiale efficace et transparente du processus pour éviter qu'il produise des résultats déséquilibrés

<sup>39</sup> OECD, <http://www.oecd.org/dataoecd/53/38/34579826.pdf>

<sup>40</sup> [http://europa.eu.int/comm./employment\\_social/social\\_policy\\_agenda/spa\\_fr.pdf](http://europa.eu.int/comm./employment_social/social_policy_agenda/spa_fr.pdf)

<sup>41</sup> [http://europa.eu.int/comm./employment\\_social/internacional\\_cooperation/docs/globalis\\_council\\_feb05\\_en.pdf](http://europa.eu.int/comm./employment_social/internacional_cooperation/docs/globalis_council_feb05_en.pdf)

et pour promouvoir le développement durable en vue d'une mondialisation pleinement ouverte et équitable; a souligné qu'une meilleure gestion de la mondialisation nécessitait que des actions soient entreprises par les pays développés et les pays en développement ainsi que par les organisations internationales; et a souligné qu'il importait que les organisations de partenaires sociaux et de la société civile mobilisent les acteurs en vue de mieux prendre en compte la dimension sociale de la mondialisation.

**c) Parlement européen: résolution sur la dimension sociale de la mondialisation**

**38.** Dans sa résolution du 15 novembre 2005<sup>42</sup>, le Parlement européen a pris note du rapport de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation et a souligné l'importance du respect des normes internes, y compris les normes internationales clés de l'OIT. La résolution comprend de nombreuses références à des domaines qui intéressent l'OIT.

**7. Sommet du G8**

(Gleneagles, Royaume-Uni, 6-8 juillet 2005)

**39.** Les principaux accords qui ont été conclus à ce Sommet touchent au développement en Afrique et au changement climatique planétaire. Le résumé du Président<sup>43</sup> évoque les discussions de ce Sommet sur les moyens à utiliser pour accélérer les progrès en vue des Objectifs du Millénaire, en particulier en Afrique. Les participants ont salué les progrès substantiels réalisés en Afrique ces dernières années, qu'il s'agisse des élections démocratiques, de l'accélération de la croissance économique, ou du règlement de conflits anciens; ils sont convenus avec leurs partenaires africains qu'ils avaient un intérêt commun à tirer parti de ces progrès pour bâtir une Afrique forte, pacifique et prospère; et ont arrêté des mesures en ce sens. Le G8 est convenu d'un plan global pour soutenir les progrès de l'Afrique compte tenu de la Déclaration de Sirte de l'Union africaine (voir ci-dessus, III.2), et en particulier de fournir des ressources supplémentaires aux forces de maintien de la paix de l'Afrique; d'apporter un soutien accru en faveur d'une démocratie renforcée et d'une transparence et d'une gouvernance efficaces; de contribuer à la lutte contre la corruption et à la restitution des avoirs détournés; de stimuler les investissements dans la santé et l'éducation, et de prendre des mesures pour lutter contre le VIH/SIDA, le paludisme, la tuberculose et d'autres maladies tueuses; de stimuler la croissance; et d'améliorer le climat de l'investissement et de rendre le commerce profitable à l'Afrique, notamment en contribuant au renforcement des capacités du continent en matière commerciale, et en mobilisant les investissements supplémentaires dans les infrastructures qui sont nécessaires à l'activité économique.

**40.** Le G8 est également convenu que toutes les dettes des pays pauvres lourdement endettés envers la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et la Banque africaine de développement devaient être annulées, conformément à l'accord conclu entre les ministres des Finances le 11 juin 2005.

Genève, le 10 février 2006

*Soumis pour information.*

<sup>42</sup> 2005/2061(INI): <http://www.europarl.eu.int/omk/sipade3?TYPE-DOC=TA&REF=P6-TA-2005-0427&MODE=SIP&L=EN&LSTDOC=N>

<sup>43</sup> <http://www.g8.gov.uk/>